cpnef:sv COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT
Publié sur *Commission Paritaire Emploi-Formation Spectacle Vivant (CPNEF-SV)* (https://www.cpnefsv.org)

Directeur / Directrice

Plier tout Déplier tout

Le·la directeur·trice définit et met en œuvre le projet artistique, culturel, économique et social de l'entreprise.

Il·elle :

- Conçoit et élabore le projet artistique et culturel de l'entreprise, le cas échéant dans le cadre des politiques et objectifs définis par les tutelles ou par le mandataire social.
- Met en place une stratégie de développement et de pérennisation économique et sociale de l'entreprise.
- Encadre et organise le déroulement de l'activité de l'entreprise sur les plans artistique, technique, administratif et des relations extérieures.
- Définit une politique de gestion des ressources humaines.
- Conçoit et déploie une politique de partenariat et/ou d'accords commerciaux avec des acteurs locaux, nationaux ou internationaux, publics et/ou privés.
- Inscrit l'action de l'entreprise dans des réseaux de création, de production et/ou de diffusion, d'action culturelle.
- Représente l'entreprise auprès des tutelles éventuelles et assure des représentations professionnelles.
- Met en place la stratégie de communication de l'entreprise.

> Le·la directeur·trice adjoint·e contribue à la conception et à l'élaboration, avec le·la directeur·trice, du projet artistique et culturel de l'entreprise. Il·elle met en place, avec le·la directeur·trice, une stratégie de développement et de pérennisation économique et sociale de l'entreprise. Par délégation du·de la directeur·trice, il·elle assume une partie des missions de direction.

URL source: https://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/metiers-administratifs/direction/directeur-directrice